



PIECES	Que dois-je vérifier ?	Que dois-je faire pour éviter une facturation ?	Vérfié Réparé
CUISINE	Evier : Joint d'étanchéité..... Ecoulement du siphon..... Bonde/ bouchon..... Meuble sous évier :.....	...Refaire le joint silicone si défectueux ...Déboucher si écoulement difficile ...Remplacer si absent ...Nettoyer l'intérieur et l'extérieur/dessus et dessous ...Remplacer les poignées manquantes et revisser les portes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SALLE DE BAINS	Etat des joints d'étanchéité (douche, baignoire, faïence)..... Ecoulement du siphon..... Bonde/ bouchon/flexible de douche..... Trappe de visite et tablier de baignoire.....	...Refaire le joint silicone si défectueux ...Déboucher si écoulement difficile ...Remplacer si absent ...Remplacer si défectueux ...Refixer ou remplacer si absente ...nettoyer	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
WC	Cuvette..... Abattant cuvette..... Chasse d'eau..... Robinet d'arrivée d'eau.....	...A nettoyer ou à Détartrer ...Refixer ou remplacer si abimé ...Demander le remplacement du mécanisme si mauvais fonctionnement (contrat d'entretien) ...Si fuite demander une intervention (contrat d'entretien)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SEJOUR / CHAMBRES	Portes de placards..... Equerres étagères (supports) et tringles (si présents à l'entrée dans les lieux)..... Portes et fenêtres.....	...Nettoyer, repositionner dans les rails / remplacer les roulettes ...Refixer ou remplacer si absente ...Graisser et régler si frottement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
DOUILLES, INTERRUPTEURS, PRISES	Douilles et crochets, cache-fils, interrupteurs, prises.....	...Remplacer ou poser si absent	<input type="checkbox"/>
VOLETS ROULANTS	Contrôler ouverture et fermeture Manivelle et patte de fixation	...Nettoyer et graisser ...Refixer ou remplacer si absente	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
NETTOYAGE	Sols et murs..... Menuiseries, portes, vitrages, PVC..... VMC (cuisine, salle de bains, WC)..... Balcon, terrasse.....	...Nettoyer et lessiver, retirer les stickers ...Nettoyer, y compris grilles d'aération ...Nettoyer les bouches ou demander leur remplacement si absent (contrat d'entretien) ...Débarrasser les encombrants, nettoyer les évacuations	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
MURS, PLAFOND	Sont à la charge du locataire, les dégradations volontaires ou accidentelles par négligence ou à défaut d'entretien (traces de chauffe, TV, radiateurs, traces de doigts, traces alimentaires, trace de tête de lit, trace de canapé, trace de crayons, déchirures, trous de chevilles, dégât des eaux non traité,...)	...Nettoyer ou lessiver, reboucher les trous de chevilles Si vous devez procéder à une remise en peinture, utiliser des couleurs neutres et protéger les interrupteurs, prises, plinthes, plafonds, huisseries avec du scotch	<input type="checkbox"/>
ANNEXES : CAVES / LOCAL / BOX	Porte..... Cave / local / box / boites aux lettresVérifier, graissé ...Vider le local, débarrasser les encombrants	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
CLÉS ET BADGES ACCES+ANTENNES	Vérifier toutes les clés dans les serrures (porte palière, hall, boîtes aux lettres, annexes)..... Prévoir le démontage de la parabole.....	...Contrôler avec le nombre stipulé sur l'état des lieux entrant et tout autre bordereau de remise ...Demander les accès auprès de MCH si besoin de l'accès en toiture	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

*Ce document est destiné à vous accompagner dans la vérification du logement avant votre départ. Nous vous proposons de procéder par pièce et de cocher au fur et à mesure de vos vérifications les éléments indiqués. (Liste non exhaustive)



Vous donnez congé de votre logement *

ORGANISATION DE VOTRE DEPART

Lors de la réception de votre courrier de départ, nous vous accompagnons afin que vous quittiez votre logement dans les meilleures conditions.

Nous vous adressons un courrier accusant réception de la résiliation de votre contrat de location, et vous communiquons la date de votre état des lieux sortant.

- 8 jours avant votre départ :
 - Effectuez votre changement d'adresse auprès des services de la poste
 - Demandez la fermeture de la ligne téléphonique
 - Demandez la coupure de votre ligne internet ou réseau câblé à votre fournisseur

- 5 jours avant votre départ :
 - Prévenez le centre des impôts de votre changement d'adresse
 - Prévenez vos fournisseurs d'énergie électrique, gaz et eaux

VISITE CONSEIL (faire la demande 15 jours avant votre départ définitif)

Vous pouvez solliciter nos services afin d'effectuer une visite conseil, avant votre départ. Ainsi, les éventuels travaux à réaliser dans votre logement avant votre départ seront listés.

Cette visite a pour objectif :

- d'identifier les éventuelles dégradations ou réparations locatives dont vous seriez responsable (sauf celles qui n'auraient pas pu être vues du fait de la présence des meubles ou celles consécutives au déménagement),
- de vous conseiller sur les réparations à effectuer afin de réduire le montant d'éventuelles indemnités à nous verser lors de votre départ. (Décret du 26 août 1987 sur les réparations locatives)

L'ETAT DES LIEUX SORTANT

- L'état des lieux sera réalisé contradictoirement, c'est-à-dire en votre présence et celle d'un de nos agents d'état des lieux. Un exemplaire papier vous sera remis.
- L'état des lieux constate l'état général du logement au moment de votre départ. **Il ne peut être effectué que lorsque le logement, la cave, le grenier et ou le garage ou box, seront vides et nettoyés.**
- L'état des lieux détermine les éventuelles réparations avec l'état des lieux établi à votre entrée, en tenant compte de la vétusté et de l'usage normal de la chose louée.
- Il vous appartient de restituer le logement en bon état de propreté et de fonctionnement sans détérioration. Toute dégradation et tout défaut d'entretien constatés lors de l'état des lieux de sortie, seront systématiquement imputés sur votre compte locataire. Une fois signé, l'état des lieux ne peut être remis en cause.

Le jour de l'état des lieux :

- Préparez l'ensemble des clés du logement (y compris les bips, badges, télécommandes...) de la boîte aux lettres, du cellier, de la cave, du garage à l'agent d'état des lieux.
- Communiquez-nous votre nouvelle adresse
- Ne déposez pas d'encombrants dans le local poubelles ou local communs

Nous espérons que ces conseils vous permettront de quitter votre logement dans les meilleures conditions, et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.